CORPS LÉGISLATIF.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3390

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations des Consuls de la République.

Du 3 Nivose, l'an 8 de la République française, une et indivisible.

Les Consuls de la République, à la Commission législative du Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Deux grandes époques ont existé dans la révolution : le 14 juillet, triomphe de la Liberté ; le premier vendémiaire, fondation de la République : cette dernière journée conserve le souvenir du 10 août.

Ces journées sont impérissables dans la mémoire

24 X.11 99

des citoyens ; elles ont été accueillies par tous les Français avec des transports unanimes, et ne réveillent aucun souvenir qui tende à porter la division parmi les amis de la République.

Les Consuls de la République vous font en conséquence la proposition formelle et nécessaire de déclarer qu'à l'avenir les fêtes du 14 juillet et du premier vendémiaire, seront les seules célébrées au nom de la République.

Les Consuls de la République,

Signé, ROGER-DUCOS, SIEYES, BONAPARTE.

Pour copie conforme :

Le secrétaire-général, *signé*, HUGUES-B. MARET.

Pour copie conforme :

Les représentans du peuple secrétaires de la Commission du Conseil des Cinq-Cents :

Signé, DEVINCK-THIÉRY.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

RAPPORT

AUX CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE

PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Du 3 nivose, an 8 de la République, une et indivisible.

CITOYENS CONSULS,

L'institution des fêtes nationales est un des plus importans objets de l'attention des législateurs. Pour qu'elles aient une utilité réelle, il faut qu'une grande idée politique ou morale ait présidé à leur création, et que dans tous les lieux et dans tous les temps, elles puissent être célébrées avec le même enthousiasme.

D'après ces principes, il paroît convenable de faire quelques changemens dans le systême des fêtes COMMÉMORATIVES de divers événemens de la révolution. De toutes ses époques peut-être ne faudroit-il consacrer par des fêtes que celle où elle commença et celle qui auroit dû la terminer. Le 14 juillet sera toujours cher aux amis de la Liberté : c'est dans ce jour que l'on porta le premier coup au despotisme

héréditaire qui pesoit sur la France. Le jour où la République française fut proclamée, mérite encore plus nos hommages. C'est-là que commence l'ère nouvelle des Français, illustrée par d'innombrables triomphes et des vertus sublimes.

Je vous propose en conséquence, citoyens Consuls, d'inviter par un message les Commissions législatives à déclarer que toutes les fêtes *commémoratives* sont supprimées, excepté celles du 14 juillet et du premier vendémiaire.

Signé, LAPLACE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 8.